Image not found or type unknown

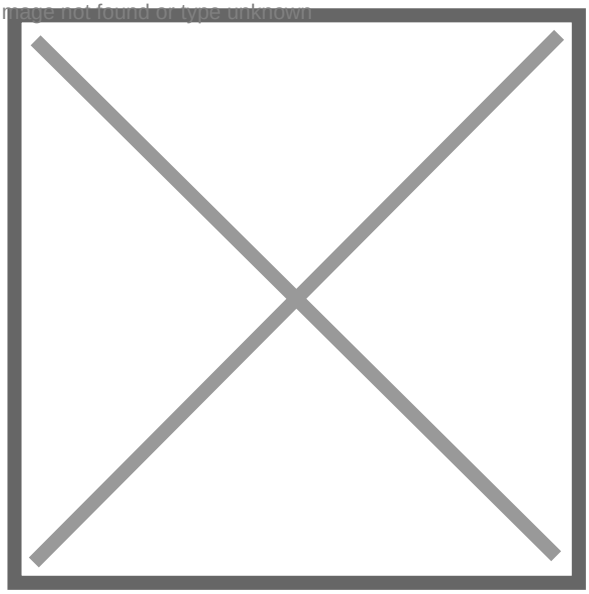

Résilié par une assurance.

Par **anas**, le **19/02/2008** à **15:55**

Bonjour,

Je viens sur site pour trouvé de l'aide SVP!!!! concernant un contrat d'assurance souscrit chez un courtier.Alors avant tous pourquoi un courtier :(en novembre 2006 j ai fait une grosse bêtise que je ne qualifierai pas de gamin mais d'inconscience total ,conduite en état d'ivresse et délit de fuite.je me suis fait jugé suspension de 1an ce qui a carrément annulé mon permis car probatoire ,une amende et 6 mois de sursis vous me direz je suis pas passé loin de la case prison.1 ans sont passé j ai repassé mon permis en 2 semaine décembre 2007.J'ai acheté une petite voiture 205 et le seul qui puisse m assuré après annulation de permis ,état d'ivresse et délit de fuite cé ce fameux courtier.Lors de la finalisation du contrat j avais toutes un dossier a signé mais un document m'as échappé celui dit: (JE Soussigné.....n'avoir jamais fait d'état d'ivresse,délit de fuite ou stupéfiant)le lendemain je retourne chez le courtier pour lui rappelé que y a erreur ,il me demande de leur joindre la copie du jugement.MAIS CONTRAT TOUJOURS OUVERT
Donc j ai demandé a mon avocat de me joindre cette copie il l 'avait pas mais fera la demande lui même au palais de justice et bien sur sa traine.
Voila que le vrai problème commence car entre temps j ai eut un accident dans lequel c'est la partie adverse qui est 100% en tort .
Je transmet le constat a mon assureur et la il me rappelle qu'il ont toujours pas reçu la copie du jugement (Normale car sa traine au niveau du palais de justice)
Donc nous ne pourront pas ouvrir de dossier sur se constat tant que la copie ne nous ai parvenu,j attend,j attend par hasard je retrouve un document signé par le procureur de la république rappelant le jugement..n*parquet...etc .
je repars donc chez l'assureur celui-ci le dresse au siège et il s'avère que c 'est le bon 2ou3 jour après je reçois un coup de fil de l assureur me disant que je suis résilié a la date du 18/02/2008 et la je suis restée !!!!!!muet!!!!!!!.

Ils me remboursent juste les frais de dossier qui sont de 239euro ET ME DISE D'ATTAQUER LA PARTIE ADVERSE TOUS SEUL !!que puis-je faire Svp!!!.

ps: Je voulais juste rappelé que ma voiture es toujours a la fouriérre car en épave (a mes frais).

Par **jeetendra**, le **20/02/2008** à **08:14**

bonjours, votre contrat d'assurance a été resilié avant votre accident non responsable ou apres, si c'est apres la resiliation vous n'êtes pas assuré à vous de vous battre contre l'assureur du conducteur de la voiture responsable, courage, cordialement

Par **jeetendra**, le **20/02/2008** à **13:15**

un assureur a parfaitement le droit de resilier un contrat d'assurance automobile sans avoir à motiver sa resiliation, d'ailleurs c'est ce que l'assureur a fait, c'est injuste mais c'est comme ça malheureusement, surtout qu'il y a eu un sinistre, battez vous plutôt contre le vehicule qui vous a causé un accident pour être indemniser, courage, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés